

CONFÉRENCE PUBLIQUE DE LA CAMPAGNE « BENNETT EN PROCÈS »

Malgré le désastre écologiste de St-Ambroise au Saguenay, la compagnie Bennett Environmental Inc. récidive à Belledune au Nouveau-Brunswick. Elle y construit un **incinérateur** aux abords de la Baie-des-Chaleurs pour traiter les sols contaminés des États-Unis qui ne veulent plus de ce type d'usine sur leur territoire depuis 7 ans.

Malgré la grogne de la population et les multiples oppositions politico-légales (recours collectif, requête d'étude indépendante, pétition de 60 000 noms, oppositions de plusieurs municipalités et de député-es, etc.), le projet a reçu l'aval du Gouvernement du N.B et la compagnie s'apprête actuellement à réaliser ses premiers tests de brûlage qui lui permettront d'obtenir son permis d'incinération.

Cette campagne s'encadre dans le contexte du procès que subiront les sept écologistes ayant occupé les bureaux de circonscription de Paul Martin pour exiger la tenue d'un moratoire sur la construction de l'incinérateur afin de permettre qu'une étude indépendante soit réalisée.

SAMEDI 26 FÉVRIER

13h INCINÉRATEUR, ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT ?

Daniel Green (aviseur scientifique, Sierra Club)

Les impacts d'un incinérateur sur la santé de la population et de la biodiversité environnante : le cas de St-Ambroise et de Belledune

Floriant Levesque (Environnement Vie)

Présentation de la campagne de la Coalition Retour à l'Expéditeur

Stéphanie Leclerc (arrêté suite à l'occupation, La Terre d'Abord !)

L'occupation et les procédures judiciaires

UQAM

Local SH - 3420
200 Sherbrooke O.

15h MOUVEMENTS ÉCOLOGISTES ET MOYENS D'ACTION

Jacques Mascotto (politologue, UQAM)

La radicalisation des mouvements sociaux au Québec

Francis Dupuis-Déri (politologue, UdM)

Actions directes : quelle légitimité ?

Pierre Véronneau (écologiste, Coalition Québec-Vert-Kyoto)

Le devoir des écologistes face aux biens communs : entre légalité et légitimité. Quelques considérations sur la désobéissance civile.

16h Échanges et débats

Lorsque l'intérêt collectif est en jeu et que les démarches politico-légales ont été épuisées en vain : peut-on considérer la désobéissance civile comme un devoir civique ?



La Terre d'Abord !

